Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20261026-D20261026_62-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 20h00
15	15

Date de la convocation
20 octobre 2026
Nombre de pouvoirs
0
Numéro de la délibération
2026-62

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du lundi 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 26 octobre 2026, à 20 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique BOSSERAY, Maire.

Etaient présents à 20h00 : M. Dominique BOSSERAY, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Véronique LACONCHE, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON, Aurélie BOUVET.

Etait absent excusé à 20h00 ayant donné procuration :

Etait absent excusé à 20h00 :

Monsieur Stéphane PAUTONNIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

2026-62 Détermination du nombre des membres au conseil d'administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-6 et suivant du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il ne peut être inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer à 6 le nombre de conseillers municipaux qui siègeront au conseil d'administration du C.C.A.S., étant entendu que l'autre moitié, soit 6 membres extérieurs, seront désignés par le Maire.

Stéphane PAUTONNIER
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Landéan, le 26 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Dominique BOSSERAY

MAIRIE DE LANDEAN 35133